



Rapport Dellacasagrande :

Des nouvelles pistes pour le remplacement ?

Non, la CGT Educ'action estime que ce sont de nouvelles atteintes aux conditions de travail déjà très dégradées des enseignants !

Depuis le mois de janvier, Luc Chatel distille au compte-goutte les pistes dégagées par le rapport commandé à Michel Dellacasagrande sur le remplacement dans l'Éducation nationale.

Le 20 janvier 2010, M. Dellacasagrande avait rendu une première partie de son rapport, celle concernant le premier degré. L'idée de la création d'une Agence du remplacement qui avait **justifié la suppression de plusieurs milliers de postes** sur l'exercice 2008-2009 y était abandonnée.

Le 29 janvier 2010, M. Dellacasagrande a rendu la deuxième partie de ce rapport, encore non publié - ce que l'on peut déplorer - **et l'on peut considérer que les pistes évoquées et expérimentées dans le premier degré (comme dans le département de l'Isère) sont tout simplement étendues au second degré. Rien de nouveau depuis.**

Le but de ces propositions est de rendre le dispositif plus souple et plus réactif en permettant le remplacement, dès le premier jour, d'un professeur absent. Ce qui, en soi, est tout à fait positif.

D'abord il s'agirait, dans le premier et dans le second degré, d'élargir ou de diversifier dans leur forme les zones de remplacement, via des « conventions de service » entre circonscriptions, départements ou académies.

Nous dénonçons déjà les conditions inhumaines faites aux enseignants titulaires en zone de remplacement : remplacement sur des postes à l'année et donc non remboursement des frais de déplacement, progression dans la carrière ralentie, difficultés à s'insérer dans des équipes ou des projets pédagogiques, vie familiale impossible...

Nous n'imaginons pas que les zones de remplacement puissent être encore élargies alors qu'elles devraient au contraire être repensées de façon plus adaptée aux besoins et aux conditions de bien-être au travail des personnels.

La deuxième piste consiste à « diversifier et enrichir le vivier de remplaçants », soit par le biais d'un partenariat avec Pôle emploi et donc le recours à des personnels contractuels et non-titulaires, ce que nous dénonçons. **Nous réclamons au contraire un plan de titularisation, après formation, sans concours de tous les personnels précaires de l'Éducation nationale.** Ou encore par la « mobilisation de jeunes retraités » ou encore le recrutement, sous forme de vacations, d'étudiants n'ayant pas été admis aux concours. **Ce que nous dénonçons, car nous exigeons qu'il y ait devant les élèves des personnels ayant reçu une formation de qualité. Enseigner est un métier qui ne s'improvise pas.**

Le troisième moyen consiste à redynamiser le dispositif prévu par la loi Fillon sur l'École d'avril 2005 - dispositif qui, pour des contraintes diverses, n'a jamais été réellement appliqué- et de recourir plus massivement aux remplacements internes aux établissements. Pour cela, il s'agit de **réaffirmer et de redéfinir la fonction du chef d'établissement** qui aurait, alors, un rôle central à jouer, le former aux pratiques du management afin de « mettre en action » des équipes pédagogiques déjà débordées de travail, parfois à saturation d'heures supplémentaires, et qui ne sont pas en mesure d'effectuer de nouvelles missions.

Quant à la formation continue, elle se ferait sur le temps « non travaillé », ce qui sous-entend sur le temps qui n'est pas dans le vis-à-vis devant les élèves, ce qui témoigne de la méconnaissance ou du profond mépris du travail effectué par les enseignants.

Montreuil, le 17 février 2010